Changement de politiques des déchets à Montpellier-Métropole

En introduction, une vidéo sur la nouvelle politique des déchets de Montpellier-Métropole, offerte par l'ODAM.

Introduction

Les dernières élections municipales à Montpellier (2e tour déporté au 28 juin 2020) ont vu l'arrivée d'une nouvelle équipe aux commandes et l'élection de M. Michaël Delafosse comme Maire et Président de Montpellier-Métropole. Dans la foulée de cette élection, M. Delafosse a été élu Président de la Métropole. Nous saluons l'élection de M. François Vasquez et sa nomination comme Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Collecte, tri, valorisation des déchets et à la Politique zéro déchet. Plus de 18 années se sont écoulées depuis le 11 septembre 2004 date à laquelle l'ODAM a été fondée à la Brasserie Le Dôme. Enfin, un Maire-Président de Métropole accepte dans son équipe un membre démissionnaire d'une association qui lutte contre les traitements inappropriés des déchets ménagers. Rappelons que François Vasquez a été le porte-Parole de l'Association des Riverains de la ZAC de Garosud. Cette association s'est créée pour lutter contr l'implantation dans la zone d'aménagement concerté de Garosud d'une usine dont le promoteur Georges Frèche prétendait, à tort, qu'elle était écologique. Il l'avait baptisée (une de ses manies) « Amétyst ».

L’usine Amétyst ou unité de méthanisation

L’usine Ametyst ou unité de méthanisation a été au coeur des luttes de l’ODAM. Consultez notre fiche. Nous avons à plusieurs reprises tenté de faire partie des CLIS (commissions de suivi de site) devenues CSS (commissions de suivi de site), nos candidatures ont été rejetées. Ce qui ne nous a pas empêchés de suivre les travaux de cette commission comme également celles des autres sites dédiés au traitement des déchets.
Sur l’inefficacité de cette usine, vous pouvez consulter notre fiche.

La Commission de suivi de site d’Amétyst

La Commission de suivi de site d’Amétyst (CSS) du 29 mai 2019 a été la dernière dont le compte-rendu est consultable sur le site de la Préfecture. Pour celle du 1er juillet 2021, seul est disponible le document technique de l’exploitant (assez imbuvable pour qui n’est pas spécialiste. C’est le contenu des débats qui devrait informer le public. Pourquoi la DRCL ne le publie pas sur le site de la Préfecture ? Est-ce une mauvaise prise en charge par Google ?
Nous avons pu nous procurer ce compte-rendu officiel signé au nom du Préfet par Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture (SGP) en date du 30 septembre 2021. Ce qui est intéressant sont les questions posées par les associations et les réponses de M. Vasquez. Nous mettons ce CR a votre disposition, cliquez ce lien.
Nous avons des remarques à faire sur les réponses de M. Vasquez dont nous pensons qu’elles ont été mal transcrites par le secrétaire de séance. Nous les lui réservons.
Nous ne manquerons pas de les publier ici.

https://www.youtube.com/watch?v=SOPVTiCrWIghttps://www.youtube.com/watch?v=eFu0y9dogMs

Vous pourrez voir que celà ne date pas d'hier. A la Carmagnole, nous avions déjà exposé ce que nous voulions, François était notre porte-parole. Aujourdhui, il exprime encore nos idées. L'ODAM est membre fondateur du CIDES34, nous vous offrons aussi l'interview de sa Présidente.

https://www.youtube.com/watch?v=45GTYMfaxLYhttps://www.youtube.com/watch?v=y2Vp1C59LoQ

Le président

Raymond GIMILIO

Docteur en sciences biologiques mention écologie
Licencié és-sciences de la Terre

